

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 21 janvier 2025

**Décision du tribunal administratif sur le centre d'hébergement d'Écully :
réaction de la Métropole de Lyon**

La Métropole de Lyon prend acte de la décision du tribunal administratif sur l'ouverture d'un centre d'accueil pour mineurs isolés à Écully.

Au regard des conclusions du tribunal, rien ne s'oppose toutefois à l'ouverture de ce centre dans les plus brefs délais et à ce que le maire d'Écully signe l'arrêté d'autorisation d'ouverture. Le président de la Métropole lui renouvelle sa demande en ce sens dans un constant souci de responsabilité et de dignité.

La Métropole rappelle avoir l'obligation légale de garantir un accueil digne aux jeunes migrants en attente de reconnaissance de minorité arrivant sur son territoire.

Dans cette logique, elle se doit d'étudier toutes les voies de recours permettant l'ouverture de ce centre d'hébergement dans les plus brefs délais.

Contacts presse

Catherine Lagrange - Conseillère presse et communication du Président de la Métropole de Lyon

Tél. : 06 09 77 15 47 / clagrange@grandlyon.com

Marion Morel – Attachée de presse Métropole de Lyon

Tél : 06 77 04 30 39 / marion.morel@grandlyon.com